

Bordeaux, le 6 septembre 2018

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux,
technologiques et professionnels

S/c de messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation
nationale,
Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
Pôle de l'organisation
scolaire et universitaire

Direction des structures
et des moyens

DSM 1

Affaire suivie par :
Agnès BONHOMME

Téléphone :
05 57 57 87 25

Mél :
agnes.bonhomme@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée.
Année scolaire 2018/2019.

La maîtrise des langues vivantes est un enjeu majeur pour les nouvelles générations de lycéens. La mise en place de stages gratuits pour les élèves volontaires à tous les niveaux de classe du lycée vise à améliorer, en priorité, l'expression orale.

Pour le lycée professionnel, une priorité particulière pourra être accordée aux élèves de baccalauréat professionnel des spécialités de services.

1/ L'organisation du renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée

L'organisation des stages pour le renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée peut se faire sous 2 formes :

- sous forme de stages « massés », pendant les vacances
- sous forme de stages « filés », le mercredi après-midi par exemple

Une organisation mutualisée des ressources humaines et des lieux de stages entre lycées voisins est possible afin de proposer une offre attractive et augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de ces stages de renforcement.

Si un nombre suffisant de demandes est formulé par les élèves, vous pouvez proposer également des stages dans d'autres langues que l'anglais (espagnol notamment). Les modalités d'organisation sont les mêmes que celles des stages d'anglais.

2/ Recrutement des intervenants

Le ministère a mis en œuvre une plateforme (recrutlangues) permettant d'identifier les ressources humaines pouvant assurer ces stages (enseignants ou assistants d'anglais ou locuteurs natifs).

Si vous ne disposez pas de telles ressources humaines pour les stages à assurer dans vos établissements, veuillez contacter la DAFPEN ou les IEN / IA-IPR d'anglais qui vous feront parvenir une liste de formateurs identifiés.

3/ Le recensement de vos besoins de financement en HSE

Le recensement de vos besoins permettant une mise en place optimale de ces stages va revêtir **2 biais** :

- **une enquête en ligne** pour les stages massés, à l'adresse suivante : <http://dafpen.ac-bordeaux.fr/langues> (cf. [fiche technique jointe](#))

Concernant les stages des vacances :

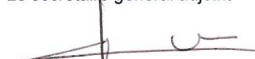
- **ETE 2018** : enquête ouverte jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
- **TOUSSAINT 2018** : enquête ouverte du jeudi 18 octobre au vendredi 9 novembre 2018
- **HIVER 2019** : enquête ouverte du jeudi 14 février au vendredi 8 mars 2019
- **PRINTEMPS 2019** : enquête ouverte du jeudi 11 avril au vendredi 3 mai 2019

- des **attestations de service fait** pour les stages filés (cf. pièce jointe)

4/ Rappel des modalités de délégation et de mise en paiement en fonction de l'organisation des stages choisie

Organisation choisie :	Recensement des besoins en HSE :	Délégations des HSE par le rectorat :	Modalités de mises en paiement
Stage pendant les vacances	Enquête en ligne (cf.fiche technique jointe)	<u>La délégation en HSE est faite dans le lycée où sont réalisés les stages</u> Après service fait • après chaque période de vacances	Paiement dans ASIE avec les codes suivants : • code 1719 "HSE «renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée <u>pour les enseignants titulaires</u> »
Stage filé	Attestation de service fait (cf. attestation jointe)	<u>La délégation en HSE est faite dans le lycée où sont réalisés les stages</u> Après service fait • après chaque période : <u>Période 1 : de septembre à décembre 2018</u> <u>Période 2 : de janvier à mars 2019</u> <u>Période 3 : d'avril à juin 2019</u>	• code 1934 "HSE «renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée <u>pour les contractuels enseignants</u> » • code 1553 "VACATIONS «renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée <u>pour les assistants de langue et locuteurs natifs</u> » (taux 001 : 15.99 euros).

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p. a.
Le secrétaire général adjoint



Yvon MACÉ

Ces documents sont disponibles sur l'intranet de l'académie (Intranet / textes et documents de référence classés par service / DSM / Gestion des moyens enseignants - DSM1/Dispositifs d'accompagnement des élèves).

PJ :

Fiche technique enquête en ligne (stages pendant les vacances)

Attestation de service fait (stages filés)

BO n°3 du 20 janvier 2011 concernant le renforcement des compétences orales des élèves (stages d'anglais gratuits au lycée pendant les vacances scolaires)

CPI :

Monsieur Pierre POTTEZ - IEN Anglais

Madame Hélène ROCHARD - IA IPR Anglais

Monsieur Pierre LACUEILLE - DAFPEN